

Réunion du 03/11/2015 Conseil citoyen Littoral Nord-Ouest

16 Présents dont :

6 représentants des institutions : Laurent Secchi, Dalila El jaouadi, Nadia BOUZIDI, Carole Bouvet, JJ Partouche, Cécile Vasquez. **3 Habitants :** Mourad Messaoudi, Hout Hassan, Nour Gouled. **6 représentants des associations :** AMIEU - Alexis JEAN, IMaje Santé - Fabienne Courant, Centre social de la Castellane – Nassim Khelladi, CSF 15^{ème} -Retaibi Yamina, JEM -ElMehadji Rafik, LPP Saint-Henri -Philippe Hervier, Ancrages – Samia CHABANI.

Excusés : Anne DAFFREVILLE, DP (à compléter)

Bref compte-rendu et relevé de décisions.

Rappel du cadre en introduction : Le contrat de ville est signé pour la période 2015 2020. En 2015, les CC n'étaient pas constitués au moment de la signature du contrat de ville, il s'agit d'amorcer le travail des membres du CC en vue de la formalisation du projet de territoire Nord Littoral Ouest, d'affiner ses priorités et d'envisager les adaptations et actualisations éventuelles, à compter de 2016.

Les axes prioritaires de notre territoire portent sur 5 axes repérés¹ dont :

- Améliorer la qualité de vie des quartiers prioritaires (pour les habitants)
- Enfance et jeunesse
- Emploi et développement économique
- La mobilité
- Transformer l'image des quartiers pour améliorer l'attractivité (pour les personnes de l'extérieur)

Proposition est faite, face à l'étendue du travail et le calendrier contraint², de vérifier que les habitants présents ce soir, retrouvent dans les axes du document de travail leurs priorités.

Sont mises en lecture et débat les axes prioritaires dans leur ensemble qui donnent lieu aux amendements suivants mentionnés par les membres :

Page 1/25 « le territoire se distingue par cinq caractéristiques principales »

Page 9/25 dans l'**axe 1** « Améliorer la qualité de vie des quartiers prioritaires », **axe opérationnel 1.3** Favoriser l'expression et la participation des habitants dans l'amélioration du cadre de vie, il est décidé de faire mention suivante : Accompagner les locataires dans leur compréhension de leurs droits et devoirs vis-à-vis des bailleurs (facturation, montant de charges, usages des espaces extérieurs et collectifs...).

¹ Travail amorcé en 2015 par les équipes CUCS et les associations du territoire donnant lieu au document de travail diffusé et base de travail du CC Nord Littoral Ouest.

² Contrat de plan Etat-Région dont la 2ème phase est le travail d'écriture des projets de territoire exige que les collectivités signataires délibèrent au conseil communautaire du 21 décembre 2015. La date limite est donc fixée au 13 novembre 2015 pour validation et délibération des projets de territoire.

Page 9/25 dans l'axe 1 « Améliorer la qualité de vie des quartiers prioritaires », **axe opérationnel 1.3** Favoriser l'expression et la participation des habitants dans l'amélioration du cadre de vie, il est décidé de faire mention suivante : **Accompagner les locataires dans leur compréhension de leurs droits et devoirs vis-à-vis des bailleurs (facturation, montant de charges, usages des espaces extérieurs et collectifs...).**

Page 23/25 dans l'axe 5 « Transformer l'image des quartiers pour améliorer l'attractivité », **axe opérationnel 5.2** développer des démarches outils et partenariats pour changer le regard sur les quartiers prioritaires Nord Littoral Ouest, il est décidé de faire mention suivante : **Valoriser l'histoire, les mémoires et le patrimoine des quartiers prioritaires dans une dynamique de remobilisation des habitants, s'appuyant sur une mise en perspective sociohistorique du peuplement, de l'habitat et des activités humaines.**

Suite aux échanges, il est vérifié que l'accompagnement à la création d'entreprise des jeunes est bien mentionné comme l'enjeu de l'économie sociale et solidaire dans la Page 20/25 dans l'axe 3 « Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques », **axe opérationnel 3.3** développer une stratégie pour favoriser l'attractivité économique des quartiers prioritaires et le développement d'activités en leur sein, il est décidé d'apporter la précision suivante : **Soutenir l'aide à la création d'activité et leur accompagnement pots-crétation .**

Il est convenu que la prochaine réunion se tienne le 1^{er} décembre 2015 de 17 19h à Ancrages et que l'ordre du jour porte principalement sur :

- Le fonctionnement 2016 du CC, notamment en termes d'autonomie, d'indépendance, de mobilisation, de qualification ...
- Les moyens mobilisables humains et matériels mobilisables pour conforter la pérennité du CC,

À cet égard ont, de nouveau été évoqués :

- les difficultés de postures des membres du CC, notamment associatifs (AEC La Castellane, Ancrages...) sur la validation du document de travail du projet de territoire Nord Littoral Ouest l'articulation efficace avec des formes participatives existantes : L'assemblée des habitants à la Castellane, Cap au nord, CIQ, CSF, ...
- la nécessité que les associations impliquées puissent participer en croisant les salariés et les membres, pour la plupart habitant du quartier (Binôme état délibérément composé d'un salarié = titulaire et d'un membre = suppléant).

Pour le moment, par soucis de garantir l'équilibre entre les collèges habitants et celui des associations et dans l'attente de la consolidation du CC, il est décidé par les équipes du Contrat de ville, que, seuls les titulaires participent à l'instance. Ses modalités sont à débattre à la prochaine réunion sur le fonctionnement de notre CC.

Pour information, une présentation pédagogique et dynamique des conseils citoyens réalisée par nos amis d'Anonymal.TV à Aix

<http://www.anonymal.tv/web-tv/societe/item/definition-conseil-citoyen-aix>

Secrétaire de séance, Samia CHABANI - Fin de séance 20h